CESE Wallonie

Pôle
Ruralité

AVIS

RUR.20.145.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de l'Université de Mons (Laboratoire de zoologie – Professeur Pierre Rasmont) pour le compte de plusieurs scientifiques (chercheurs, étudiants, collaborateurs) dans le cadre des actions de recherche et d'inventaires menées par le laboratoire dans l'ensembe de la Wallonie ainsi que dans plusieurs sites protégés, ceci dans un but global d'amélioration des connaissances sur les abeilles sauvages

Avis adopté le 10/06/2020

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 90
pole.ruralite@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur :	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Structure consultée :	Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier :	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception :	29/05/2020
Références :	DNF/DNEV/JPB/SLA/Sorties 2020 : 7438

Avis

Référence légale :	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis :	45 jours
Préparation de l'avis :	Consultation électronique menée du 02/06/2020 au 10/06/2020

AVIS

Après consultation des membres par voie électronique, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée, moyennant respect des conditions habituelles en matière d'accès et de circulation dans les sites protégés et encodage des données sur le site du DEMNA.

Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »